

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LA RESTITUTION DES LOCAUX

Vous allez prochainement quitter l'appartement que vous louez dans un immeuble dont nous assumons la gérance. Nous vous rendons attentif au fait que vous avez l'obligation de remettre, à vos frais, les lieux dans leur état primitif. Si vous êtes autorisé à laisser des installations particulières, celles-ci deviendront la propriété du propriétaire de l'immeuble sans que vous puissiez prétendre à une indemnité de sa part ou de votre successeur.

Pour faciliter l'opération de restitution, vous voudrez bien vous conformer aux points ci-après :

- 1 — L'appartement doit être entièrement nettoyé, complètement vide, les portes munies de toutes les clés; il en va de même pour les clés de la cave, du galetas, de la boîte aux lettres et éventuellement du garage.
- 2 — Les fenêtres et les stores sont à nettoyer à l'intérieur comme à l'extérieur.
- 3 — Les boiseries, plus spécialement celles de la cuisine et de la salle de bains, seront lavées.
- 4 — Le frigo sera dégelé et nettoyé proprement.
- 5 — La cuisinière ainsi que le four seront entièrement nettoyés, y.c. plaques à gâteaux, grille, etc.
- 6 — Toute l'installation sanitaire, soit robinetterie en général, évier inoxydable, chasse d'eau, cuvette WC, lavabo, baignoire ou douche seront nettoyés proprement et tous les appareils en parfait état de fonctionnement, les éventuelles réparations étant à charge du locataire sortant, conformément aux conditions générales de votre contrat de bail.
- 7 — Les autocollants, crochets sur carrelage ou boiseries seront enlevés et, si nécessaire, les endroits remis en état.
- 8 — Toutes les moquettes privées «ne faisant pas partie de l'immeuble» seront enlevées, sauf accord contraire au préalable avec la Régie; les parquets ou linos des chambres, les fonds de la cuisine et du hall seront nettoyés et/ou récurés.
- 9 — Les dégâts éventuels aux tapisseries, soit : taches grasses, papiers déchirés, trous dus à des tampons, jaunissements dus à la fumée, etc., doivent être réparés aux frais du locataire sortant; il est absolument interdit de recouvrir les papiers d'une peinture quelconque.
- 10 — La cave et le galetas seront débarrassés de tous objets encombrants (cartons, journaux, armoires, etc.) et balayés.
- 11 — L'intérieur et l'extérieur de la boîte aux lettres seront nettoyés proprement.
- 12 — Le fond du balcon sera également nettoyé, récuré au besoin.

En cas de non-observation des points relevés ci-dessus, nous nous verrons dans l'obligation de faire effectuer les nettoyages et réparations, à votre charge.

Il est bien entendu que le jour du départ, nous nous rendrons sur place pour constater l'état des locaux.

L'alimentation électricité ne devra pas être coupée au moment où nous effectuerons notre contrôle.

Weck, Aeby & Cie SA